

Avis de publication

Modification au projet de *Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers*

Introduction

L'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité »), de concert avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), publie la modification au projet de *Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers* (le « règlement »), qui est entré en vigueur le 30 mars 2004 dans tous les territoires sauf au Québec. L'Autorité a prononcé le 26 mars 2004 une décision permettant aux émetteurs et aux personnes visées par le règlement de se conformer au nouveau régime d'information mis de l'avant par ce projet.

La modification doit être mise en œuvre sous forme de règlement en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, et sous forme d'instruction dans les autres territoires.

Au Québec, le règlement sera pris en vertu de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, et sera approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances. Il entrera en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'il indique.

Sous réserve de l'obtention de toutes les approbations ministérielles requises, la modification entrera en vigueur le 1er juin 2005.

Modifications corrélatives

On trouvera en annexe la modification apportée au règlement. On peut également le consulter sur les sites Internet des membres des ACVM. Cette modification est corrélative au projet de *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, d'Annexe 81-106A1, *Contenu des rapports et annuels et intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds* et d'Instruction générale relative au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, également publié le 11 mars 2005.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Sylvie Anctil-Bavas
Responsable de l'expertise comptable
Direction des marchés des capitaux
Autorité des marchés financiers
Tél. : (514) 395-0558, poste 4373
Courriel : sylvie.anctil-bavas@lautorite.qc.ca

Raymond Chan
Accountant, Investment Funds
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : (416) 593-8128
Courriel : rchan@osc.gov.on.ca

Vera Nunes
Legal Counsel, Investment Funds
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : (416) 593-2311
Courriel : vnunes@osc.gov.on.ca

Irene Tsatsos
Senior Accountant, Investment Funds
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : (416) 593-8223
Courriel : itsatsos@osc.gov.on.ca

Noreen Bent
Manager and Senior Legal Counsel
British Columbia Securities Commission
Tél. : (604) 899-6741 ou 1 800 373-6393 (en Colombie-Britannique et en Alberta)
Courriel : nbent@bcsc.bc.ca

Christopher Birchall
Senior Securities Analyst
British Columbia Securities Commission
Tél. : (604) 899-6722 ou 1 800 373-6393 (en Colombie-Britannique et en Alberta)
Courriel : cbirchall@bcsc.bc.ca

Melinda Ando
Legal Counsel
Alberta Securities Commission
Tél. : (403) 297-2079
Courriel : melinda.ando@seccom.ab.ca

Bob Bouchard
Director, Corporate Finance and Chief Administrative Officer
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél. : (204) 945-2555
Courriel : bbouchard@gov.mb.ca

Wayne Bridgeman
Senior Analyst, Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél. : (204) 945 4905
Courriel : wbridgeman@gov.mb.ca

Le 11 mars 2005